

REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 29 Avril 1949

La séance est ouverte à 15 heures 30.

Sont présents :

M. RIGROCH, Président
MM. VICARIOT et LANCRENON, Vice-Présidents

MM. ALLYN, AUGER, BARDET, DERODE, DESCOMBES, DOBEL, G. DUPONT, FERRAND,
GIONTA, HENRY-GREARD, HEYLLIARD, INQUET, du PONT, PROTHIN, THIRION,
THOIRAIN, VINCENT, WATELET.

Excusés :

MM. BERRURIER, MOATTI, PRANGEY, RAOUIT.

Assistent à la séance :

- M. DORGES, Commissaire du Gouvernement auprès de l'Office Régional des Transports Parisiens.
- M. RENDU, Inspecteur Général des Finances, Contrôleur d'Etat.
- M. GIBJULT, Inspecteur des Finances.
- Pour le Département de la Seine : M. REVERDY, représentant le Préfet, M. LAPEBIE, représentant l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées du Département.
- Pour le Département de Seine-et-Oise, M. Charles DUPUCH, Secrétaire Général, et Melle DAUM, représentant le Préfet, M. de BUFFEVENT, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées du Département.
- Pour le Département de Seine-et-Marne : M. ISSARTE, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées du Département.
- M. LEGRAND, Directeur Général
- M. DEVILLERS, Directeur Général Adjoint
- M. CULOT, Directeur, Secrétaire du Conseil d'Administration.

Sur la proposition du Président, le procès-verbal de la séance du 8 ~~Mars~~^{Avril} ne sera approuvé qu'à la prochaine séance, afin de permettre à M. BERRURIER de présenter des observations.

Le procès-verbal de la séance du 12 ~~Mars~~^{Avril} est approuvé, sous la réserve suivante :

Page 1 - 2e alinéa : lire "M. FERRAND, M. MOATTI, M. LANCRENON.." (le reste sans changement).

Page 2 - le 3e alinéa est ainsi rédigé : "Sur la proposition de M. G. DUPONT, le Conseil..." (le reste sans changement).

Page 3 - le 1er alinéa est ainsi complété : "... en ce qui concerne les facilités de circulation à accorder aux épouses et aux enfants".

Résultats d'exploitation

Le Directeur Général adjoint fait connaître que, sur le Réseau Ferré Urbain, le nombre des voyageurs transportés s'élève, pour le mois de Mars 1949, à 118.700.000 environ et sur la ligne de Sceaux à environ 3.600.000 ce qui représente, par rapport au mois correspondant de 1948, une diminution de 7,55 % et de 13,21 %. Les recettes se sont élevées à environ 974.500.000 Fr et 37.500.000 Fr.

Sur le Réseau Routier, le nombre des voyageurs s'est élevé à 78.074.486, ce qui représente, par rapport au mois correspondant de 1948, une diminution de 1 %. Les recettes se sont élevées à 842.784.200 Fr.

Sur l'ensemble des réseaux, 570.528.159 voyageurs ont été transportés au cours du premier trimestre de 1949, ce qui représente une diminution de 8 % par rapport au premier trimestre de 1948.

Situation de trésorerie

M. CULOT donne connaissance de la situation de la trésorerie.

Le Président précise que les autorisations administratives n'ayant pas encore été accordées, l'emprunt de 1 milliard destiné au financement des travaux de 1er établissement ne pourra probablement pas être réalisé avant le mois 1'Octobre. Il y aura donc lieu de demander à la Ville de Paris, au Département de la Seine et à l'Etat, non seulement les versements dus à la Régie au titre des subventions et des participations financières, mais encore une avance de trésorerie.

M. REVERDY et M. RENDU font connaître que les dispositions nécessaires sont prises à cet effet.

Crédits de 1er Etablissement - Situation des Travaux et Approvisionnements

Après avis favorable de la 2ème Commission, le Conseil approuve l'ouverture de 23 Crédits sur programme s'élevant à 569.820.437 Frs dont

470.000.000 frs pour la fourniture et le montage des bogies des 40 éléments automoteurs articulés, et d'un crédit sur compte hors budget s'élevant à 136.000 frs.

Le Directeur Général commente la situation des travaux et des approvisionnements.

Marchés

M. DERODE, Président de la 5ème Commission, expose les caractéristiques des 2 marchés soumis à l'approbation du Conseil.

M. THIRION, constatant que les bogies des éléments articulés seront livrés un an avant les caisses, suggère au Directeur Général de demander au Ministre de la Production Industrielle, par le canal du Commissaire du Gouvernement, s'il n'existe pas un constructeur qui ait la possibilité de livrer des caisses dans un délai égal à celui des bogies et des moteurs.

M. DOBEL demande que, si quelques bogies sont commandées à un constructeur différent de celui qui est porté sur le marché présenté au Conseil, les prix ne soient pas supérieurs aux prix consentis par ce dernier.

Le Directeur Général fait connaître que les prix consentis par BRISONNEAU et LOTZ ne sont pas supérieurs à ceux d'ALSTHOM.

Le Conseil émet un avis favorable aux deux marchés à présenter à la Commission des Marchés de Chemins de fer pour :

- fourniture de 158 bogies pour éléments moteurs articulés avec parc de rechange;

- travaux d'entretien des ouvrages en maçonnerie du Réseau Ferré du 1er Avril 1949 au 31 Mai 1950,

et prend acte de l'état des marchés et contrats approuvés depuis le 18 Mars 1949 par son Président et par la 5ème Commission.

Charges financières résultant du financement des approvisionnements

M. FERRAND, Président de la 2ème Commission, expose que le montant des stocks au 31 Décembre 1948, évalué au prix de revient moyen, était couvert à concurrence de 54 millions par un prêt de la C.M.P., à concurrence de 250 millions par des avances du Département et, pour le solde, par la Caisse de l'entreprise. En application de la loi du 21 Mars 1948, le stock doit être mis à la disposition de la Régie par les Collectivités. Celles-ci doivent donc apurer le compte de caisse de la Régie.

Le Conseil charge son Président de demander à M. le Préfet de la Seine l'introduire dès que possible devant les Assemblées un mémoire tendant à approuver la réalisation d'un ou de plusieurs emprunts, permettant, dans la limite de 1.410.765.998 frs, la reconstitution du compte de caisse de la R.A.T.P. Les annuités des emprunts, qui seront émis par les Collectivités pour couvrir la valeur de l'ensemble des approvisionnements mis à la disposition de la Régie au 1er Janvier 1949, soit 1.714.765.998 frs, seront

prises en charge par la Régie, en conformité des dispositions de l'article 24 - 5° de la loi du 21 Mars 1948.

Echange de terrains Rue de Ponthieu

Le Directeur Général expose les modalités de l'échange projeté.

M. DERODE ET M. JORGES ne sont pas favorables à l'acquisition d'un immeuble de rapport par la Régie. Après échange de vues, il est convenu que la question fera l'objet d'une étude complémentaire.

Demande d'occupation d'un terrain sis 193 Avenue Michel Bizot formulée par le Comité d'entreprise

Le Directeur Général fait connaître la demande formulée par le Comité d'Entreprise et l'appuie.

M. PROTHIN est également favorable au projet, mais suggère qu'une étude soit établie pour construire sur ce terrain non seulement des installations sportives, mais aussi des logements.

M. WATELET, Secrétaire Général de l'Office Public des H.B.M., estime qu'une formule pourrait être trouvée par l'Office permettant de réserver une partie des logements (par exemple 2/3) au personnel de la Régie.

M. DOBEL se déclare d'accord.

Le Président demande au Directeur Général de faire, après étude, de nouvelles propositions au Conseil, en accord avec M. PROTHIN, M. WATELET et M. DOBEL.

Immeubles désaffectés

Le Conseil charge son Président de demander à M. le Préfet de la Seine la réaffectation les immeubles ci-dessous :

- 1 - Ancienne sous-station d'Alfort
- 2 - " d'Alma
- 3 - " d'Aubervilliers
- 4 - " de Bagneux
- 5 - Ancien dépôt de Bezons
- 6 - Ancienne sous-station de Bobigny
- 7 - " du Bourget
- 8 - Ancien dépôt de tramways d'Epinay
- 9 - Ancienne sous-station d'Epinay
- 10 - " des Gobelins
- 11 - " de Gonesse
- 12 - Ancien atelier de Grands Levages d'Ivry
- 13 - Ancien dépôt de tramways de La Maltournée et ancienne sous-station incluse
- 14 - Ancien dépôt de tramways de Malakoff et ancienne sous-station incluse
- 15 - Ancien dépôt de tramways de Pantin-Courtois

- 16 -- Ancienne sous-station de Point-du-Jour
- 17 -- " de Saint-Denis-Ornano
- 18 -- " de Saint-Maur
- 19 -- Ancien dépôt de tramways de Sèvres et ancienne sous-station
- 20 -- Ancienne sous-station d'Ivry
- 21 -- Ancienne partie du dépôt de tramways des Lilas
- 22 -- Ancienne sous-station des Lilas
- 23 -- Pavillon de l'ancien dépôt d'Orléans-vapeur et terrain attenant
- 24 -- Terrain de l'ancienne Boucle de Charlebourg à la Garenne-Colombes

Financement des facilités de circulation accordées aux familles nombreuses et aux mutilés

M. VICARIOT, qui avait demandé l'inscription de cette question à l'ordre du jour, pense qu'en application de l'article 26 de la loi du 21 Mars 1948, les Collectivités parisiennes et l'Etat devraient payer une subvention à la Régie pour les facilités de circulation accordées aux familles nombreuses et aux mutilés. Si ces avantages de tarification étaient supprimés par l'Office, les Collectivités parisiennes n'hésiteraient probablement pas à en demander le renouvellement et à payer, pour moitié, une subvention compensatrice au titre de l'article 26, à condition que l'Etat paie l'autre moitié.

M. FERRAND fait observer que le Gouvernement a adopté une interprétation différente de l'article 26 et de l'article 22.

M. du PONT estime que les avantages de tarification ci-dessus visés sont maintenant consolidés par la loi et ne peuvent être supprimés.

M. DORGES ajoute que si ces avantages étaient supprimés, le premier plafond de l'article 22 disparaîtrait et, par suite, les participations financières.

M. FERRAND répond à M. DORGES que si les mêmes avantages de tarification étaient rétablis au titre de l'article 26, ils pourraient à nouveau constituer le premier plafond de l'article 22 et permettre l'attribution des participations financières.

Après échange de vues, le Président propose que la question soit examinée, lors d'une prochaine réunion, à l'occasion de la première révision trimestrielle des prévisions de recettes et de dépenses de 1949.

Communication du Président au sujet du statut du personnel et du règlement des retraites

Le Président annonce que la 3ème Commission a terminé le projet de statut du personnel et poursuit activement l'élaboration du règlement des retraites. Le projet de statut du personnel est remis aux Administrateurs.

M. DORGES demande également un rapport faisant ressortir les idées directrices, les différences entre le projet et les errements anciens et leurs incidences financières. Etant donné le très court délai imparti à la Direction et au Président de la 3ème Commission pour préparer leurs rapports, il est admis que ces documents seront succincts et complétés verbalement en séance.

Le Conseil décide de se réunir à 15 heures, le Vendredi 6 Mai, le Mardi 10 Mai et le Vendredi 13 Mai.

Sur la proposition de M. DOBEL, Président de la 3ème Commission, il est admis, à titre exceptionnel, que les fonctionnaires qui ont représenté M. MOATTI et M. FERRAND en Commission pourront assister à ces réunions.

Représentant du personnel de direction

M. GIONTA ayant demandé quand serait nommé l'administrateur représentant le personnel de direction, le Président fait connaître que le Ministre s'en tient à l'application de l'article 14 de la loi du 21 Mars 1948.

M. DOBEL, M. GIONTA et M. HEYLLIARD s'étonnent de voir cet article invoqué dans ce cas, alors qu'il n'a pas été soulevé par le Ministre lors de la nomination d'autres Administrateurs.

Désignation d'un nouvel Administrateur

Le Président fait connaître que M. LE DANTEC a été nommé Administrateur, en remplacement de M. Léon LAMBERT dont la démission a été acceptée.

La séance est levée à 18 h 50.

Les prochaines séances sont fixées à 15 heures le Vendredi 6 Mai, le Mardi 10 Mai, le Vendredi 13 Mai 1949.

Le Secrétaire,

CULOT

Le Président,

RICROCH